



Union Nationale des
Syndicats Autonomes

COMMUNICATION
REGIONALE
BRETAGNE

SEPTEMBRE 2024

**BIENTÔT UN AN QUE VOUS NOUS AVEZ PERMIS A L'UNSA D'ÊTRE LÀ,
NOUS VOUS EN REMERCIONS.
GRÂCE A VOUS CE N'EST PLUS UN SEUL SYNDICAT QUI DÉCIDE DE TOUT
ET LES CHOSES AVANCENT ENFIN !!**

Nouveautés 2024

— Tickets resto pour tous
page 2

— Prime de remplacement
page 3

— Majoration du samedi
déjà en place

RESTAURATION

Le **Ticket Restaurant®** pour tous va enfin permettre à tous les salariés de bénéficier d'un avantage restauration, il y aura sûrement quelques mécontents, mais au moins **tout le monde aura ENFIN une participation de l'établissement pour son repas.** Il restera la possibilité sur les sites de Vannes, Brest et Lorient (sauf le prélèvement qui déménage) d'accéder au self de leur site au tarifs des hospitaliers car ils sont situés dans l'enceinte des hôpitaux.

REEMPLACEMENT

Une prime a été négociée pour récompenser les volontaires qui jusqu'à présent remplaçaient gratuitement. Cet accord n'a pas été négocié pour remplacer les astreintes existantes, mais pour récompenser le volontariat de ceux qui participent, valoriser les efforts faits, et si possible augmenter leur nombre.

Par jour

Lundi au samedi

33,31€ Brut

Dimanche et férié

49,95€ Brut

MAJORATION DU SAMEDI

Une majoration de 15% a été obtenue et mise en place pour les salariés travaillant le samedi.

CHAQUE SAMEDI

JOURNÉE + 15 %

**Avec l'UNSA,
savoir s'opposer mais
toujours négocier !**



Union Nationale des
Syndicats Autonomes



ACCORD RESTAURATION

La Direction Nationale a fait le choix d'imposer le titre restaurant pour tous, sauf pour le Siège qui va continuer à utiliser leur self (l'intégralité du personnel y déjeunant régulièrement).

Cela va établir une réelle équité, bien que nous soyons conscient qu'il y aura quelques déçus parmi les utilisateurs réguliers des Restaurant Inter-Entreprises de Rennes(CHU et Ouest France) **qui malheureusement seront perdants dans l'opération suite à la suppression de la participation de 50 ou 60% du repas par l'EFS suivant les sites.**

Les sites de Brest, Quimper et Lorient (sauf le prélèvement qui va déménager) devraient continuer à bénéficier des selfs hospitaliers aux mêmes tarifs que précédemment.

Les télétravailleurs auront un ticket restaurant pour chaque journée travaillée à domicile.

La carte restaurant

C'est l'un des grands types de titres-restaurant. Là il s'agit ici d'une forme semi-dématérialisée. **L'ensemble des tickets restaurant y sont intégrés, et il n'y a plus de dates limites d'utilisation, le solde des titres est automatiquement reporté l'année suivante.**

La carte restaurant est une carte à puce qui sera directement rechargée tous les mois par l'employeur supprimant ainsi la commande, la réception, le stockage et la distribution des tickets papiers qui seraient très chronophage.

Elle peut être utilisée de la même manière que les chèques au format papier dans les commerces de proximité et les restaurants.

Il est aussi possible de l'utiliser en ligne sur des plateformes de livraison de repas à domicile (Deliveroo, Uber eats, etc).



L'application mobile

Vos titres-restaurant pourront également être disponibles via une application mobile.

Elle permettra de régler les repas sans utiliser la carte restaurant. Pour cela, elle s'appuie sur la technologie du paiement mobile.

Pour cela, il suffira d'associer sa carte à un wallet (un portefeuille) comme **Apple Pay, Google Pay ou Samsung Pay.**

Le paiement pourra ensuite être effectué comme avec une carte classique, en sans contact. Il suffit de poser son smartphone sur le terminal de paiement pour régler son repas. **La carte restaurant physique n'étant plus indispensable** et elle pourra alors être confiée à un tiers qui pourra l'utiliser de son côté.



**Union Nationale des
Syndicats Autonomes**



Appel du manager



Remplacement

ou

Une différence d'au moins 4h avant ou après par rapport à votre planning initial.

Demande faite – de 7 jours calendaires



**LUNDI AU SAMEDI 33,31€ BRUT
DIMANCHE ET FÉRIÉ 49,95€ BRUT**

ACCORD REMPLACEMENTS INOPINÉS

Services concernés par cet accord :

- IH/DEL Distribution
- Collecte
- Préparation
- Qualification Biologique du Don
- HLA
- Thérapie Cellulaire
- Soins

Au besoin, d'autres activités pourraient également être concernées

De manière à mettre toutes les chances de notre côté pour d'obtenir les objectifs fixés dans les meilleures conditions, une prime a été négociée **pour récompenser les volontaires qui jusqu'à présent remplaçaient gratuitement** (c'est une expérimentation sur 2 ans).

Pour palier aux absences qui bloquent certains services ou peuvent réduire le nombre de prélèvements voire annuler des collectes (2300 collectes annulées en 2023).

L'UNSA pense par ce biais créer une émulation et permettre ainsi aux managers d'avoir un réservoir de remplaçants, ce qui faciliterait leur travail ainsi que celui des planificateurs.

Cet accord n'a pas été négocié pour remplacer les astreintes existantes, mais pour récompenser le volontariat de ceux qui participent et valoriser les efforts faits.

Ceux qui accepteront ces remplacements n'auront qu'à remplir le formulaire fourni, et donner leurs coordonnées personnelles pour être inclus dans ce pool de volontaires et pouvoir être contacter (il sera possible d'être retiré de cette liste, en faisant une demande écrite, et les données personnelles seront alors supprimées)

Ce document autorisera l'encadrement à contacter le salarié en dehors des heures de travail en cas de péril pour la continuité de service. Ce volontariat en aucun cas, n'obligera le salarié à décrocher ou à répondre en dehors de ses heures de travail (dans la mesure du possible les demandes seront faites en priorité sur site).

Il vous faut savoir que dès que vous effectuerez **à la demande de la direction, un remplacement ou un changement d'horaire qui décalera votre journée d'au moins 4h sans respecter un préavis de 7 jours calendaires, vous obtiendrez la prime.**

Nous vous recommandons de garder une trace écrite de cette demande pour prouver s'il était nécessaire votre prise de poste dans le cadre du remplacement inopiné.



Union Nationale des
Syndicats Autonomes

Écouter – Défendre – Informer

N'attendez plus et adhérez dès maintenant !

UNSA, on ne peut qu'adhérer à ses valeurs !

Unité

justice sociale pour tous.

Négociation

ensemble nous pouvons changer les choses

Solidarité

agir ensemble pour un avenir meilleur

Action

l'heure est à l'action

Combien ça coûte ?

COTISATION 80€

Soit **27,20€**

Après déduction fiscale

Donc 2,27€/mois

* Bulletin d'adhésion en PJ

CONTACTEZ-NOUS DIRECTEMENT SUR VOS SITES OU PAR MAIL !

unsa.efsbretagne@gmail.com



Nicolas MARTIN - Chauffeur technicien – Rennes
Représentant Syndical UNSA au CSEC
Délégué Syndical Régional UNSA EFS Bretagne
Élu UNSA Titulaire au CSE
mail: unsa.efsbretagne@gmail.com tél: 06 78 38 86 62

Carole CLOIREC - EPDI – Vannes
Déléguée Syndicale de site UNSA
Lorient-Vannes
Élue CSSCT

Orlane LEVALLOIS – TECH LABO –
HLA Rennes
Déléguée Syndicale Régionale Sup
Élue UNSA Titulaire au CSE

Carole ETIENNE - EPDI – Rennes
Déléguée Syndicale de site UNSA
Rennes

Amandine FEUVRIER – TECH LABO – IH/DEL
Rennes
Représentante Syndicale Régionale
Bretagne

Thierry MAHE- Chauffeur technicien – Rennes
Élu UNSA suppléant au CSE

PS: Si vous ne souhaitez plus recevoir cette communication, vous pouvez décider de vous-même de bloquer l'expéditeur via la fonction « courrier indésirable » de votre messagerie.